

GTRG 2 MINISTÈRES AUTOCHTONES

Provenance : Groupe de travail sur la révision globale

Impacts financiers si connus :

Impacts sur le personnel si

connus : Origine du financement

si connue :

Le Groupe de travail sur la révision globale propose :

Que le 42^e Conseil général 2015 demande à l'Exécutif du Conseil général :

- (1) d'élaborer un processus pour que se poursuivent les discussions avec les ministères qui forment le Conseil des ministères autochtones dans le but de bâtir des relations fondées sur la réciprocité, le respect et l'équité, et qu'un rapport à ce propos soit produit au plus tard pour le 43^e Conseil général;**
- (2) de maintenir les fonds destinés aux ministères autochtones aux niveaux actuels, dans la mesure du possible, durant le prochain triennat alors que les discussions se poursuivent;**
- (3) d'établir un processus permettant l'élaboration d'un modèle de financement des ministères autochtones et de la justice autochtone apte à en assurer la pérennité.**

CONTEXTE

Consulter le [Rapport du Groupe de travail sur la révision globale](#).